

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2017

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Membres présents : Laurence FORTIN, Robert CHOQUER, Noël FOREST, Valérie FAVE, Pierre LEBALLEUR, Gwénaëlle LE DUFF, Jean François GUILLEMETTE, Armelle FUR, Rachel PERES, Claudie LE GALL, Sandrine GONTHIER, Caroline BREMOND FOREST, Jonathan LIZIARD, Jérémy PERSON

Membres excusés ayant donné procuration : Erwan COLLEC, Nathalie AYISSI JEZEQUEL, Jean Paul ABIVEN, Hervé LE DU.

Le PV de la réunion du 13 décembre 2017 est adopté à l'unanimité. Noël FOREST est nommé secrétaire de séance.

I – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Le maire informe le conseil municipal que Monsieur Thierry MENIL, trésorier, devait assister à la réunion du conseil pour présenter son compte de gestion 2016, mais qu'il s'est excusé pour raisons personnelles. Toutefois, il a confirmé au maire que ses comptes étaient strictement concordants avec les comptes administratifs de la commune. Son compte de gestion est donc adopté à l'unanimité.

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Laurence FORTIN présente au conseil municipal les comptes de l'exercice 2016 sur le budget principal.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 190 139,80 € et les recettes à 1 512 260,39€. L'excédent de fonctionnement s'élève donc à 322 120,59€. Le Maire ajoute que la maîtrise des charges se poursuit : révision de certains contrats de maintenance, recherche systématiques des meilleurs coûts, groupement de commandes... En recettes, on retiendra la vente de l'atelier communal, la hausse du FPIC (Fonds de péréquation Intercommunal) et de certaines dotations. Le nombre de transactions immobilières sur la commune a généré une hausse des droits de mutation. Pour préserver cet équilibre, il faudra apporter une attention particulière aux taux d'imposition, car le montant des dotations dépend directement de l'effort fiscal apporté par la collectivité.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 1 083 431,60 € et les recettes à 861 980,64€. Les dépenses, en hausse par rapport à 2015, concernent les travaux de rénovation de l'église et la construction de la maison du patrimoine et des sanitaires publics. Les recettes proviennent du FCTVA, des subventions et de la réalisation d'un emprunt pour l'église. Cette année la prime Skoaz ouz Sckoaz, versée par le Conseil Régional pour récompenser la souscription populaire, a baissé de 5 000€.

Le besoin de financement s'élève à 221 450,96 €.

Le résultat global se chiffre à 100 669,43 €. Le compte administratif 2016 est donc soumis au vote : il est adopté à l'unanimité (moins le vote du maire qui doit s'abstenir).

III – ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LA SCENOGRAPHIE DE LA MAISON DU PATRIMOINE

Après des mois de travail, menés avec le scénographe Cyrille PAIN et le comité de pilotage, le dossier de scénographie a pu donner lieu à une consultation publique pour l'attribution des différents lots. A l'ouverture des plis, aucun lot ne s'est révélé infructueux. Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer les marchés comme suit :

<input type="checkbox"/>	Lot 1	Agencement	DLB - Brest (29)	14 444,00 €
<input type="checkbox"/>	Lot 2	Graphisme	ASPAC – CISSE (86)	9 697,80 €
<input type="checkbox"/>	Lot 3	Multimédia	SIAM Productions – CHAVAGNE (35)	11 272,00 €
<input type="checkbox"/>	Lot 4	Lumières	GERVAIS – BREST (29)	2 177,05 €

Le montant total du marché s'élève à 47 440,85 € HT. Laurence FORTIN ajoute que l'enveloppe globale de la maison du patrimoine est respectée. Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement à 17 voix pour et 1 abstention pour attribuer les marchés aux entreprises ci-dessus.

V – RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire informe le conseil municipal que la ligne de trésorerie de 150 000 € arrive à échéance le 15 février 2017. Elle n'a pas été débloquée en 2016. Il est néanmoins utile de la renouveler en cas de problème de trésorerie. Le Crédit Agricole a donné une suite favorable à la demande de renouvellement aux conditions suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Durée : 12 mois
- Tirage : pas de minimum imposé
- Commission d'engagement : 0,25% l'an, soit 375 €
- Frais de dossier : 350 €
- Taux variable : Euribor 3 mois moyenné + 1,60%

Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité pour signer un nouveau contrat avec le Crédit Agricole.

IV – REGLEMENT INTERIEUR POUR LA LOCATION DU LOCAL JEUNES DE KERGUINOU

Valérie FAVE présente un projet de règlement pour la location du local jeunes de Kerguinou. Ce document sera à travailler en commission Animation, mais l'idée est de mettre ce local à disposition des enfants de 6 à 12 ans, le mercredi et le samedi afin de leur permettre d'organiser avec leurs parents des manifestations de type goûters d'anniversaire. Valérie FAVE convoquera prochainement la commission pour évoquer les différents points du dossier : public concerné, état des lieux, tarifs...

V – QUESTIONS DIVERSES

Versement de subventions : Valérie FAVE rappelle que deux nouvelles associations se sont créées sur la commune en 2016. Il s'agit de FESTIROCH', qui a en charge l'organisation de la fête médiévale et SOLITAP qui encadre les enfants durant les activités TAP. Il est proposé de leur verser, comme à toutes les associations, une subvention de lancement pour les montants suivants :

- SOLITAP : 200 €. Cette association a déjà bénéficié d'une subvention de 100 € pour faire face à des frais d'assurance lors du démarrage.
- FESTIROCH : 300 €

Accord unanime du conseil municipal.

Carte scolaire 2017-2018 : L'organisation de la carte scolaire pour la prochaine rentrée prévoit une ouverture de 2^{ème} classe en filière bilingue et une fermeture de la 3^{ème} classe en filière monolingue à l'école maternelle de LA ROCHE MAURICE. Le maire et les directeurs d'école se mobilisent pour éviter cette fermeture. Un courrier a été adressé par la mairie à l'Inspection de l'Education Nationale. Ce courrier est lu aux conseillers : il fait état de la satisfaction générale de la filière bilingue à LA ROCHE MAURICE et du souhait de voir cette dynamique se poursuivre dans les années à venir. Le courrier souligne aussi le déséquilibre qui s'installerait entre les 2 filières si la fermeture de la 3^{ème} classe monolingue était avérée. En effet 57 élèves monolingues seraient répartis sur 2 classes contre 31 élèves bilingues répartis sur 2 classes. De plus, la scolarisation des enfants de 2 ans serait à nouveau remise en question. Dans son courrier, Laurence FORTIN insiste sur la nécessité de maintenir cette 3^{ème} classe du fait de l'arrivée de nouveaux élèves prochainement sur la commune avec la construction de 28 logements, et les transactions immobilières en constante augmentation. Elle insiste sur la nécessité de laisser le temps d'inscrire la nouvelle filière dans l'école et sur le besoin de conserver un équilibre entre les deux filières sans les opposer.

Le conseil municipal est inquiet de cette annonce de fermeture. Jérémy PERSON ajoute qu'elle était à prévoir et qu'il aurait fallu l'anticiper. Il indique aussi qu'une mutualisation des deux écoles permettrait sans doute d'améliorer la situation à La Roche. Armelle FUR, adjointe aux affaires scolaires, précise qu'il faut travailler ensemble en bonne intelligence avec ce qui existe et trouver des solutions pour préserver l'équilibre de l'école maternelle.

La séance est levée à 22h30.